

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2014

#### Président : François de MAZIÈRES

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de Mme Francine BOBET), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Philippe BENASSAYA), Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN), M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

#### Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Bernard DEBAIN)  
Mme Patricia GISLE  
M. Arnaud HOURDIN  
Mme Francine BOBET (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY)  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)  
M. Alain NOURISSIER (sorti à partir de la délibération n°2014-12-04 ; pouvoir de Mme Marie BOËLLE)  
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)  
M. Michel BANCAL  
Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Emmanuelle de CRÉPY)  
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY)  
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François LAMBERT)  
M. Erik LINQUIER  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

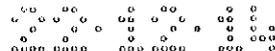
Date de convocation : 2 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 2 décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 51

Nombre de pouvoirs : 6



**N° de l'ordre du jour :**

**2014.12.06 : Suppression exceptionnelle de la procédure des rattachements des charges et produits pour l'exercice 2014 en raison du changement de logiciel financier.**

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice n°07-009-M14 du 23 janvier 2007 relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, tome 2 ;

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales/finances rendu le 25 novembre 2014.

-----

A compter de l'exercice 2015, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc va se doter d'un nouveau logiciel de gestion financière.

Ce projet a été engagé voilà un an et s'achèvera à l'ouverture du nouvel outil aux agents, le 19 janvier prochain. La clôture des comptes 2014 va être engagée dans l'ancien produit et sera achevée dans le nouveau.

A cette occasion, pour permettre une migration dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte des contraintes techniques qui s'imposent à nous, des aménagements doivent être opérés.

Il est ainsi demandé de supprimer à titre exceptionnel la procédure des rattachements.

Pour mémoire, les rattachements permettent d'assurer le respect du principe d'indépendance des exercices. Il consiste à intégrer dans le résultat comptable, la totalité des charges et des produits qui s'y rapportent.

Un engagement est passé en année N, le service fait est réalisé, mais la facture n'est pas traitée en comptabilité, elle le sera en N+1. Le mandatement ou le titrage sont réalisés et annulés sur N, puis repris en N+1 (contrepassation). Ils n'en sont pas moins comptabilisés sur l'exercice N.

Cette procédure présente des difficultés techniques cette année. Il est donc proposé, en accord avec le comptable public, de la supprimer exceptionnellement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *de supprimer la procédure de rattachement des charges et des produits sur l'exercice 2014 à titre exceptionnel en raison du changement de logiciel financier.*



*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 51*

*Nombre de suffrages exprimés : 57 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

